



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Arrêté portant ouverture des registres d'inscription au diplôme d'expert en automobile session 2024 des académies de Créteil, Paris, et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article D. 222-10-1 ;

**Vu** le décret 95-493 du 25 avril 1995 portant création et règlement général du diplôme d'expert en automobile,

### ARRÊTE


**Article 1<sup>er</sup>.** – Les registres d'inscription au diplôme d'expert en automobile (DEA) sont ouverts **du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application INSCRINETPRO.

**Article 2.** – A l'issue des préinscriptions, les établissements transmettent les confirmations d'inscription de chaque candidat par courrier, datées et signées **au plus tard le vendredi 9 février 2024, cachet de la poste faisant foi**.

**Article 3.** – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 octobre 2023

**Le directeur du service interacadémique des examens et concours**



**Frédéric MULLER**